

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 06 avril 2023**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance : 09
- votants 10 (1pouvoir)

Date de convocation : 30/03/2023

Date d'affichage : 30/03/2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le six avril deux mil vingt-trois à 18 h 30.

Présents :

Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck – BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET  
Christophe – DI BENEDETTO Vincent –

Absent excusé :

Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mme RENARD Brigitte

Secrétaire de séance :

Mme RENARD Brigitte

**OBJET : Taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2023**

En 2023, les taux de la taxe d'habitation (TH) est de nouveau à voter pour les communes et les EPCI. Son taux de référence est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022. La taxe d'habitation (TH) concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux votés pour 2023 pour la commune de Portes En Valdaine sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) TFPB	26,59 %
Taxe foncière (non bâti) TFPNB	44,91 %
Taxe d'habitation TH	10,56 %

La commune de Portes En Valdaine **a décidé de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2023.**

Délibération prise à l'unanimité des votants.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

